

Compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni jeudi 14 avril 2022 en session ordinaire.

Présents : Kévin BARD, Nathalie BOUDOUL, Marie-Christine CHALOT, Sébastien DENIS, Daniel FARGET, Jean-Paul FEVE-RUFFAUT

1) Délibération pour la signature de la convention d'adhésion aux missions « assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire

Le Centre de Gestion propose une convention commune pour ces deux missions jusqu'au 31 décembre 2026.

La mission assistance progiciels du CDG 43 est complète et moins coûteuse que celle du logiciel éditeur. Un accompagnement et des dépannages rapides sont illimités pour les logiciels de comptabilité, élection, état-civil, paies ... (coût 450 €/an)

La mission « dématérialisation des procédures » englobe la gestion, l'aide, et les paramétrages de la plateforme en ligne où s'effectue le dépôt de toutes les délibérations, arrêtés et documents budgétaires à destination des services de préfecture. Ce service est rapide et sécurisé. (Coût 60/an)

Des missions de formation individuelle ou collective peuvent aussi être effectuées sur tarification supplémentaire

6 votes pour

2) Approbation comptes de gestion 2021 Eau / Assainissement / Commune

Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations de dépenses et recettes de la Commune, ainsi que tous les éléments de bilan et compte de résultat.

Il est tenu par le comptable public, adopté par le conseil municipal et ensuite contrôlé par le juge de la cour des comptes.

Madame le Maire présente les divers comptes de gestion.

6 votes pour

3) Vote comptes administratifs 2021 Eau / Assainissement / Commune

L'adjointe présente les comptes administratifs 2021 Eau / Assainissement / Commune tenu par la Mairie.

Les résultats sont conformes au compte de gestion du comptable public.

Le vote se déroule en l'absence du Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2021.

5 votes pour

4) Délibération d'affectation de résultat 2021 pour les budgets Eau / Assainissement / Commune

Les résultats de l'exercice précédent (déficit ou excédent) doivent faire l'objet d'une délibération d'affectation pour pouvoir être repris au budget primitif de la commune et aussi pour chaque budget annexe.

Si un déficit d'investissement est constaté, l'excédent de fonctionnement doit être utilisé en priorité pour combler ce déficit.

Après lecture des résultats et décisions d'affectation proposées par Madame le Maire, le conseil vote à l'unanimité l'affectation de résultat 2021 pour les budgets Eau / Assainissement / Commune.

6 votes pour

5) Délibération de vote des taux des taxes locales 2022

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'adopter les taux suivants :

Taux communal Taxe foncière bâti 2022 : 28.67 %

Taux communal Taxe foncière non bâti 2022 : 63.15 %

6 votes pour

6) Vote des subventions aux associations

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2022.

Après discussion :

- Association des donneurs de sang : 60 €
- ADMR : 300 €
- Cheveux d'argent : 50 €
- ADEP Paulhaguet 50 €
- Réserve : 640 € (subventions voyages scolaire, aide frais transport scolaire, et réserve pour demande éventuelle en cours d'année...)

6 votes pour

7) Vote des budgets primitifs 2022 Eau / Assainissement / Commune

Budget 2022 Communal :

- Section de fonctionnement : équilibré à : 272 848.86 €
- Section d'investissement : équilibré à : 124 324.43 €

Budgets annexes

Les **budgets annexes**, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.).

Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Eau

Budget eau de la commune, qui intègre 1 réseau de Liotour et en cours de réalisation 1 réseau au Coin et au Favin

- Section d'exploitation : équilibré à : 9 242.09 €
- Section d'investissement : équilibré à : 117 969.78 €

Assainissement

Budget annexe de la commune qui a déjà porté un assainissement partagé et le gère (Liotour), et qui servira à porter d'autres travaux d'assainissement communaux.

- Section d'exploitation : équilibré à : 1 119.61 €
- Section d'investissement : équilibré à : 8 300.00 €

6 votes pour